

Séance du 25 septembre 2023

Date de convocation : **15 septembre 2023**

Membres en exercice : **09**

Membres présents : **07**

Absentes : **02**

Pouvoir : **0**

Votants : **07**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire ;

Etaient présents : M. Maxime LAFOLIE adjoint, M. Bernard DELACOUR, M. Thierry BENJAMIN, Mme Adeline BUTEZ, Mme Hélène SALINGUE, Mme Elisabeth PERRICHON

Absentes : Mme Marie-Andrée DESCHAMPS , Mme Corinne CHERIOT

Le quorum étant atteint M. le maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : M. Maxime LAFOLIE

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2023 est lu, approuvé et signé

Ordre du jour

- 1) Demande de subvention au titre des amendes de police et autorisation convention de mandat avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de sécurité au carrefour de la RD6014/RD 118 route d'Hacqueville à RICHEVILLE
- 2) Aides aux Transports Scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont
- 3) Aides aux jeunes pour activités culturelles ou sportives
- 4) Informations et questions diverses

L'ordre du jour est approuvé

1. Objet de la délibération : Demande de subvention au titre des amendes de police et autorisation convention de mandat avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de sécurité au carrefour de la RD6014/RD 118 route d'Hacqueville à RICHEVILLE

M. le maire rappelle : malgré une interdiction aux plus de 7,5 tonnes, les poids lourds continuent à s'engager sur la RD 118 route d'Hacqueville à Richeville et détériorent l'habitation à l'angle de cette voie.

Après avoir tenu une réunion sur le site avec les services départementaux au sujet de cette problématique ; il est proposé afin de remédier au problème et de protéger cette habitation l'installation des bordures type chasse-roues sur environ 2 m.

M. le maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des travaux estimés par l'Entreprise COLAS de Val de Reuil à 3 110,00 HT soit 3 732,00 TTC. Suivant le devis 233169 du 25 mai 2023, une demande de subvention pour ces travaux est espérée à 40 % soit un montant de 1 244,00 € HT. La prise en

charge pour la commune sera donc estimée à 1 866,00 € HT. Une convention de mandat avec le Conseil Départemental de l'Eure portant sur la réalisation de ces travaux doit être signée.

Considérant que ces travaux sont indispensables à la sécurité et à la protection de l'habitation à l'angle de la RD 6014/RD118 Route d'Hacqueville à Richeville les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-ACCEPTENT: la réalisation de ces travaux ;

- CHARGENT M. le maire de demander une subvention au titres des amendes de police auprès du Département de l'Eure ;

- AUTORISENT M. le Maire à signer tous documents afférents à la réalisation de ces travaux au carrefour de la RD614/RD118 route d'Hacqueville à Richeville dont la convention à intervenir avec le Conseil Départemental.

2. Objet de la délibération : Aide aux Transports Scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont

Par arrêté préfectoral du 14 juin 2022 la commune de Richeville a été autorisée à se retirer du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Vexin et les enfants de la commune de classes primaires et maternelles sont scolarisés au Groupe Scolaire de Boisemont et inscrits aux transports scolaires pour l'année 2023/2024. Une participation financière est demandée aux parents et le coût du transport s'élève à 65,00 € par enfant.

M. le maire propose aux membres présents du Conseil Municipal d'attribuer une aide en prenant en charge la moitié du coût des dépenses pour les enfants scolarisés à Boisemont et inscrits aux Transports Scolaires uniquement.

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT :

- d'attribuer l'aide aux transports scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont, en prenant en charge la moitié du coût des dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 article 65134

3. Objet de la délibération : Aide aux jeunes pour activités culturelles ou sportives

M. le maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'attribution d'une aide aux jeunes de la commune pratiquant une activité sportive ou une activité culturelle. Cette aide s'élève à 30 € par jeune, pour une seule activité.

Les conditions d'attribution des bénéficiaires restent les mêmes que les années précédentes à savoir :

- être âgés entre 3 ans et 18 ans,
- être en résidence principale à Richeville,
- être scolarisés, en apprentissage, en scolarité en alternance ou être étudiants

Les membres présents du Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT :

- de renouveler l'aide aux jeunes pratiquant une activité sportive ou une activité culturelle pour la rentrée 2023/2024 d'un montant de 30,00 €

La participation sera versée directement aux parents ou aux jeunes de 18 ans, sur justificatif du paiement de la cotisation à un club sportif ou à une association culturelle et d'un relevé d'identité bancaire.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 au chapitre 65 article 65134

4) Informations et questions diverses

M. le maire informe :

- L'entreprise MEZIERES PAYSAGES a entrepris des travaux dans les allées du cimetière (végétalisation des allées). Le montant de ces travaux s'élève à 6472,86 € TTC. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental de l'Eure.

TRAVAUX A VENIR

- Abattage du Tilleul situé au stade communal de Flumesnil. Un devis a été signé. Pour remplacer ce tilleul, une suggestion de verger communal est à l'étude ;
- Proposition d'installer des jeux pour les enfants (balançoire, jeu ressort, structure avec toboggan) sur le terrain communal. Un devis d'un montant de 4776,00 € a été reçu ;
- Pour répondre au Schéma Communal pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie une demande de devis a été faite auprès de VEOLIA pour la pose de 2 Poteaux Incendie à Flumesnil. Le montant s'élève à 9316,17 € TTC. Une demande de subvention sera faite, projet pour 2025 :
- projet de végétalisation pour l'accès à l'église, des devis seront demandés ainsi qu'un dossier de demande de subvention ;
- Afin de sécuriser l'habitation à l'angle de la RD614/RD118 Route d'Hacqueville et afin d'empêcher les poids lourds de + de 7,5 tonnes, malgré l'interdiction d'emprunter cette voie, des travaux sont prévus et un dossier de demande de subvention aux titres des amendes de police sera à déposer ;
- afin de remédier à la vitesse excessive de tous les véhicules (voitures, camions, tracteurs et bus scolaires) dans Flumesnil, des panneaux de vitesse à 30km/h aux 2 entrées du

hameau sont installés. Un arrêté municipal permanent portant instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur du hameau de Flumesnil a été rédigé. Si le problème persiste, proposition de poser 2 panneaux STOP à l'angle de la rue de l'église (sens Richeville-Mouflaines) et à l'angle de la route de Mouflaines (sens Mouflaines - Richeville). Un arrêté municipal permanent sera également fait dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Q. : M. Benjamin demande à combien s'élève le devis pour l'abattage du Tilleul.

R. : Le montant est de 1020,00 € TTC ;

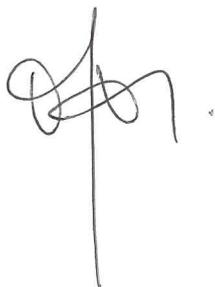
Q. : M. Benjamin demande s'il est possible que l'abri bus à côté de la mairie soit éclairé.

R. : M. le maire va voir si un branchement avec l'éclairage public est possible ;

M. BENJAMIN informe que deux LED sur les poteaux au parking du Balto sont grillées ou clignotent.

Séance levée à 20h15

Le secrétaire de séance
Maxime LAFOLIE



Le maire
Roland DUBOS

